



Dossier de presse

BILAN DE L'OBSERVATOIRE DU FONDS RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (EEE)

Février 2026

SOMMAIRE

I – DÉPLOIEMENT DU FONDS RÉPARATION : MONTÉE EN PUISSANCE ET LIMITES STRUCTURELLES

1. Réseau des réparateurs : croissance, couverture territoriale et zones de tension
2. Usages de la réparation : une dynamique encore concentrée par catégorie d'équipements
3. Structure du marché : marques dominantes et profils des réparateurs

II – LES EFFETS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX : ENTRE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT ET DYNAMIQUE DES PRIX

1. Impact du bonus réparation sur le coût supporté par les consommateurs
2. Évolution des prix de la réparation : analyse par équipement et coût moyen pondéré
3. Éclairage sur la perception des usagers et l'effet du bonus comme signal incitatif

NOS PRINCIPAUX CONSTATS

Pour ce quatrième bilan, couvrant la période du **15 décembre 2022 au 31 décembre 2025**, nous avons analysé **1 888 208 réparations d'EEE** (téléviseurs, lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs, etc.), réalisées dans **9 896 points de réparation labellisés**, à partir des données des éco-organismes. La CLCV dresse un constat contrasté. Si le dispositif s'impose comme un levier majeur du développement de la réparation en France, son efficacité économique demeure inégale selon les territoires et les catégories d'équipements.

Des prix globalement maîtrisés, mais des hausses ciblées

Entre 2024 et 2025, le coût moyen global pondéré des réparations recule légèrement de -1,2 %, traduisant une stabilité d'ensemble des tarifs malgré un contexte de hausse des coûts pour les réparateurs (main-d'œuvre, énergie, pièces détachées). Cette tendance masque toutefois des évolutions contrastées selon les produits : hausse notable pour les trottinettes électriques (+11,3 %), les centrales vapeur (+10,9 %) ou les ordinateurs portables (+7,4 %), baisse pour certains segments comme les lecteurs-enregistreurs audio-vidéo (-7,3 %) ou les téléphones portables (-5,4%).

Ces évolutions montrent que les coûts de réparation deviennent plus sensibles à l'influence de différents facteurs : le prix et la disponibilité de pièces spécifiques, les contraintes d'approvisionnement, le niveau de qualification requis pour les interventions, l'intensité croissante du contenu technologique des produits ainsi que l'ancienneté de certains équipements, qui peut complexifier les opérations lorsque les références de pièces deviennent moins standardisées ou plus difficiles à源源. Les modalités de gestion de la réparation peuvent également influer sur les coûts observés, notamment lorsque les interventions sont réalisées en atelier centralisé avec retour postal, en particulier pour le petit électroménager. Enfin, ces évolutions peuvent, dans certains cas, refléter des ajustements de positionnement tarifaire de la part de certains réparateurs à la suite de l'introduction du bonus.

La réparation progresse, mais le maillage territorial du réseau reste inégal

Au 31 décembre 2025, le réseau du Fonds réparation compte 9 896 points de réparation cumulés depuis sa création, contre 8 706 en 2024, vélos à assistance électrique (VAE) inclus, soit une hausse de +14 % en un an. En parallèle, les volumes de réparations prises en charge confirment une montée en puissance marquée du dispositif : le nombre d'interventions cumulées est passé de 895 887 en 2024 à 1 888 208 en 2025, soit une progression de +110,76 % en un an.

Cette progression s'explique à la fois par le renforcement de la capacité opérationnelle du réseau, lié notamment à l'augmentation du nombre de points de réparation, et par une meilleure visibilité du Fonds réparation auprès des usagers, portée en particulier par les campagnes de communication interfilières. Elle s'inscrit toutefois dans un contexte de disparités territoriales persistantes : certains départements demeurent moins bien couverts en points de réparation par habitant, ce qui continue de limiter un accès homogène au dispositif sur l'ensemble du territoire.

L'analyse met également en évidence des écarts de réparabilité entre les marques et les gammes d'équipements. Certaines présentent une réparabilité particulièrement élevée dans le cadre du bonus réparation, notamment **Apple** pour les téléphones portables et **Bosch** pour le gros électroménager. Cette performance s'explique par une meilleure disponibilité des pièces détachées et une intégration plus effective au sein du réseau de réparation.

Un reste à charge élevé limite la réparation de certains équipements

En 2025, le bonus moyen par réparation s'établit à 33 €, pour une facture moyenne pondérée de 145 €, soit un taux de prise en charge de 23 %. L'analyse montre que, pour 39 équipements sur 72, le bonus couvre moins de 20 % du coût de la réparation (notamment les réfrigérateurs-congélateurs ou les machines à café tout automatiques). Ce taux, évoqué lors du lancement du Fonds sans être formalisé réglementairement, laisse un reste à charge encore dissuasif, en particulier pour les équipements à faible ou moyenne valeur marchande, en concurrence directe avec l'achat de produits neufs d'entrée de gamme.

NOS RECOMMANDATIONS

- **Rehausser de manière ciblée le niveau du bonus** pour certains équipements dont la réparation apparaît peu compétitive pour les consommateurs, afin de renforcer l'effet incitatif du dispositif.
- **Adapter, voire supprimer, les seuils de déclenchement du bonus** pour les équipements à forte valeur d'usage mais à coûts de réparation structurellement élevés.
- **Réévaluer les objectifs financiers et opérationnels du Fonds**, au regard des dépenses effectivement consommées, et renforcer le pilotage du sous-fonds dédié à la formation afin d'accompagner durablement la montée en compétences de la filière de la réparation.
- **Élargir le réseau des réparateurs labellisés QualiRépar**, en renforçant les actions de recrutement et d'accompagnement des entreprises de réparation sur l'ensemble du territoire
- **Renforcer l'accès aux pièces détachées**, en agissant sur leur disponibilité, leurs délais d'approvisionnement et leur niveau de prix.

Bilan de l'observatoire du Fonds réparation des équipements électriques et électroniques (EEE)

Mis en place dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), le Fonds réparation des équipements électriques et électroniques (EEE) constitue un instrument central de la politique publique visant à allonger la durée de vie des produits et à favoriser le recours à la réparation. En réduisant le coût de la réparation pour les consommateurs, le dispositif vise à lever l'un des principaux freins économiques identifiés au développement de la réparation.

Après plusieurs années de mise en œuvre, le Fonds réparation a atteint un niveau de déploiement suffisant pour permettre une analyse approfondie de sa montée en charge et des effets observés. Ce **quatrième bilan de l'Observatoire du Fonds réparation des EEE** dresse une analyse consolidée du dispositif, depuis son ouverture le **15 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2025**. Il s'inscrit dans la continuité des travaux précédents tout en offrant un recul temporel renforcé pour mettre en évidence les dynamiques de stabilisation et les effets structurels du Fonds sur le marché de la réparation.

Les données mobilisées dans ce bilan proviennent des bases de suivi d'ecosystem et d'Ecologic. Elles couvrent l'ensemble des réparations éligibles au bonus réalisées par les réparateurs labellisés du 15 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. L'analyse porte sur :

- La **structuration progressive du dispositif** : mobilisation du réseau de réparateurs labellisés, évolution du recours à la réparation dans le cadre du Fonds, répartition par catégories d'équipements ;
- Les **effets économiques observés**, notamment en matière de prix de la réparation et de reste à charge pour les consommateurs.

Dans un secteur en difficulté marqué par des tensions sur le pouvoir d'achat et des enjeux environnementaux renforcés, ce bilan vise à fournir un éclairage sur les apports du Fonds réparation des EEE, tout en mettant en évidence les disparités, les limites observées et les points de vigilance pour la poursuite et l'évolution du dispositif.

I- DÉPLOIEMENT DU FONDS RÉPARATION : MONTÉE EN PUISSANCE ET LIMITES STRUCTURELLES

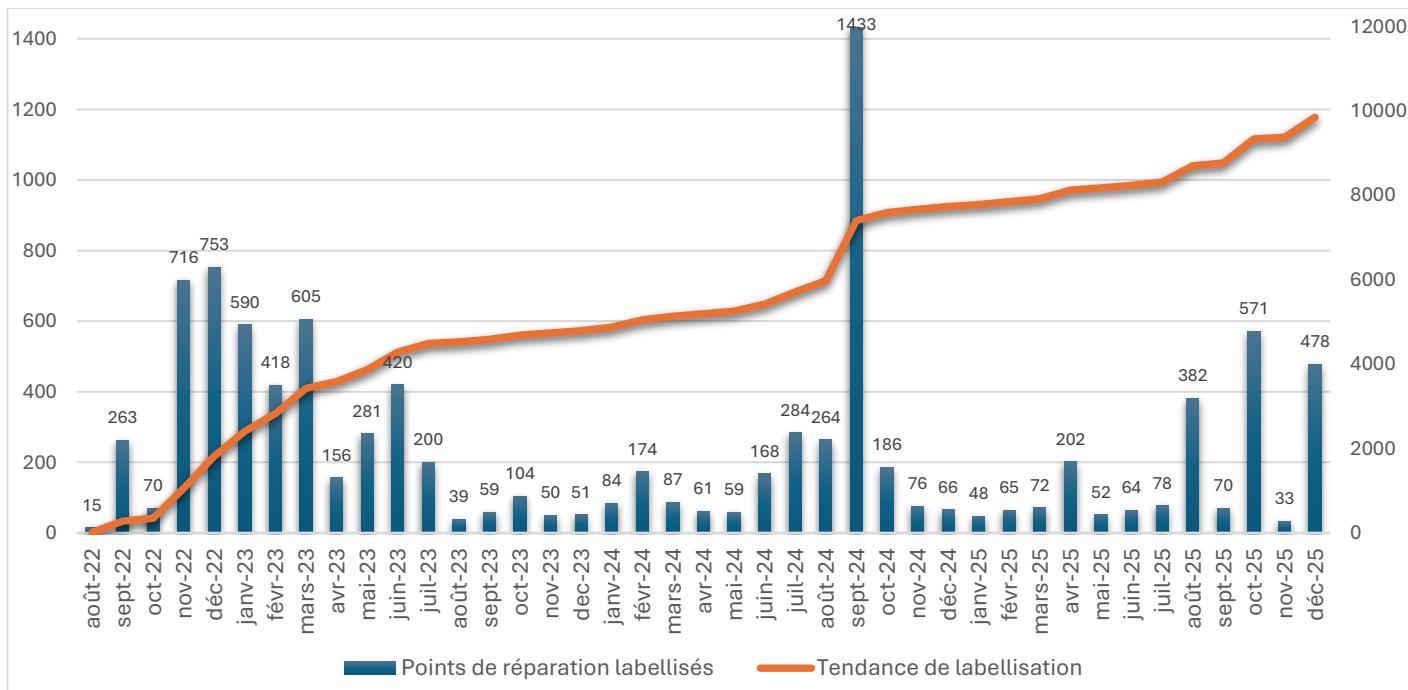
1. RÉSEAU DES REPARATEURS : CROISSANCE, COUVERTURE TERRITORIALE ET ZONES DE TENSION

Le déploiement opérationnel du Fonds réparation repose avant tout sur la structuration d'un réseau de réparateurs labellisés capable d'assurer la mise en œuvre effective du bonus réparation sur l'ensemble du territoire. Depuis l'ouverture du dispositif, cette dynamique s'est traduite par une augmentation continue du nombre de points de réparation, témoignant d'une appropriation progressive du Fonds.

Au 31 décembre 2025, le réseau du Fonds réparation compte **9 896 points de réparation¹**, cumulés depuis sa création, **contre 8 706 en 2024**, vélos à assistance électrique (VAE) inclus, soit une hausse de **+14 % en un an**. L'accessibilité du service de réparation s'est nettement renforcée, traduisant une augmentation des possibilités de recours à la réparation pour les consommateurs. L'élargissement du réseau s'explique également par l'intégration de nouveaux acteurs en 2025. L'arrivée de plusieurs acteurs de la réparation, tels que **BUT, Mondial Tissus, SMEG, Haier, Samsung ou Apple**, au sein du Fonds réparation a contribué à accroître rapidement la capacité opérationnelle du dispositif, grâce à des réseaux multisites disposant d'une forte implantation territoriale.

Comme souligné dans notre précédent bilan², la simplification des démarches administratives de remboursement des réparateurs constitue un levier essentiel pour soutenir le développement du réseau. Dans cette continuité, des évolutions sont prévues pour 2026, notamment la mise en place d'une plateforme unique dédiée aux demandes de remboursement des réparateurs labellisés. Cette évolution devrait permettre d'alléger les procédures administratives et de réduire les délais de traitement.

Graphique 1 : Evolution du nombre de points de réparation labellisés



Sources : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

¹ Points réparation = sites + techniciens itinérants + sous-traitants domicile

² <https://www.clcv.org/articles/reparation-des-equipements-electriques-et-electroniques-eee-bilan-de-lobservatoire-2024>

L'analyse du nombre de points de réparation rapporté à la population met en évidence des écarts particulièrement marqués entre départements. Dans les territoires les plus densément peuplés, tels que le Nord, l'Essonne ou les Hauts-de-Seine, la disponibilité des services de réparation apparaît relativement limitée. À l'inverse, certains départements à dominante rurale, comme la Lozère ou la Creuse, affichent des ratios nettement plus élevés. Ces écarts s'expliquent en partie par des contextes démographiques et économiques contrastés, mais ils soulignent surtout une inégale accessibilité territoriale au dispositif.

Tableau 1 : Répartition des points de réparation par habitant

Départements		Population (INSEE)	Points de réparation	Ratio (par 10 000 habitants)
Forte densité de points de réparation par habitant	48	Lozère	76 486	37
	23	Creuse	115 527	51
	15	Cantal	144 196	57
	46	Lot	176 473	69
	90	Territoire de Belfort	140 255	50
	70	Haute-Saône	233 185	71
	5	Hautes-Alpes	143 467	44
	9	Ariège	155 722	47
	4	Alpes-de-Haute-Provence	168 054	50
	52	Haute-Marne	168 331	50
Faible densité de points de réparation par habitant	55	Meuse	180 290	52
	6	Alpes-Maritimes	1 128 418	116
	62	Pas-de-Calais	1 457 905	140
	78	Yvelines	1 485 086	135
	77	Seine-et-Marne	1 468 108	133
	95	Val-d'Oise	1 281 653	110
	59	Nord	2 615 635	214
	94	Val-de-Marne	1 426 929	117
	93	Seine-Saint-Denis	1 704 316	133
	92	Hauts-de-Seine	1 654 712	117
	91	Essonne	1 338 485	86
	974	La Réunion	889 679	29
	972	Martinique	360 630	11

Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

Le réseau de réparateurs labellisés continue de se développer, à un rythme plus modéré, traduisant une phase de stabilisation du dispositif. Néanmoins, des disparités territoriales persistantes et une concentration de l'activité sur un nombre limité d'acteurs continuent de freiner un accès homogène au dispositif sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, la simplification des démarches administratives de remboursement attendue à l'horizon 2026, apparaît comme un levier essentiel pour soutenir et relancer la dynamique de développement du réseau.

Cette dynamique peut également être renforcée par le développement des métiers de la réparation. À cette fin, un sous-fonds dédié à la formation a été mis en place en 2025 dans le cadre du Fonds réparation. Géré par les éco-organismes, il vise à cofinancer les formations aux métiers de la réparation. Conformément au cadre réglementaire, ce cofinancement ne peut excéder 5 millions d'euros par an pendant trois ans. Toutefois, sur la première année de mise en œuvre, environ 1 million d'euros a été effectivement mobilisé, révélant un recours encore limité au dispositif. Dans ces conditions, l'accélération et la structuration des initiatives de formation constituent un enjeu majeur pour accompagner durablement le développement du réseau et répondre aux besoins du secteur.

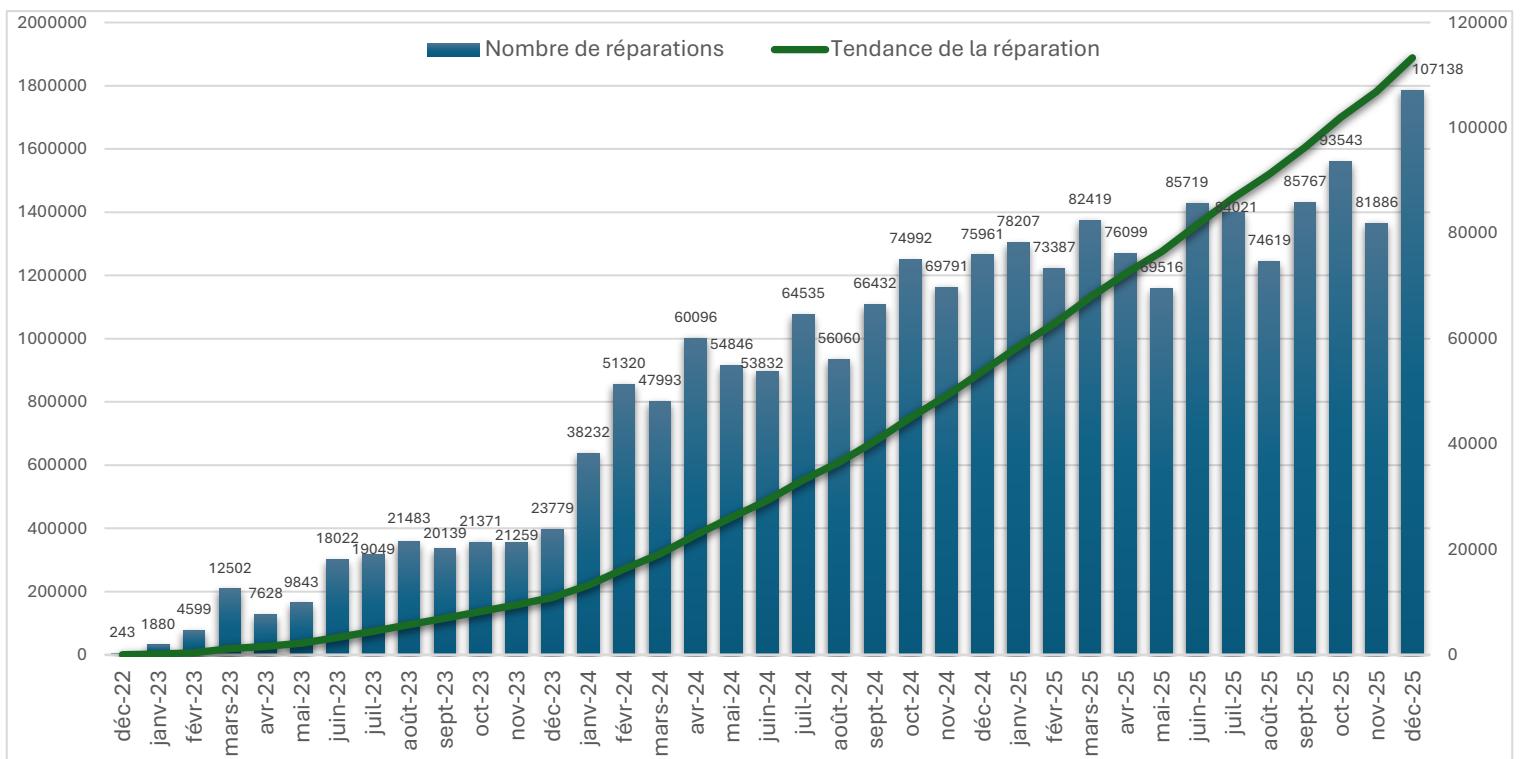
2. USAGES DE LA RÉPARATION : UNE DYNAMIQUE ENCORE CONCENTRÉE PAR CATÉGORIE D'ÉQUIPEMENTS

La montée en charge du Fonds se traduit par une augmentation du recours à la réparation des équipements électriques et électroniques éligibles au bonus. Depuis le lancement du dispositif, le nombre de réparations réalisées a augmenté de manière continue, témoignant une appropriation croissante du mécanisme par les consommateurs comme par les réparateurs labellisés. Cette dynamique globale masque toutefois de fortes disparités selon les catégories d'équipements. L'analyse des données montre en effet que le recours à la réparation reste fortement concentré sur un nombre limité de produits.

Les volumes annuels confirment cette montée en puissance progressive du dispositif. Le nombre de réparations réalisées depuis la création du Fonds est ainsi passé **de 895 887 en 2024 à 1 888 208 en 2025, soit une évolution de + 110,76 %** sur un an. Cette progression reflète à la fois l'élargissement du réseau de réparateurs labellisés et une meilleure visibilité du Fonds réparation auprès des usagers portée en particulier par les campagnes de communication interfilières.

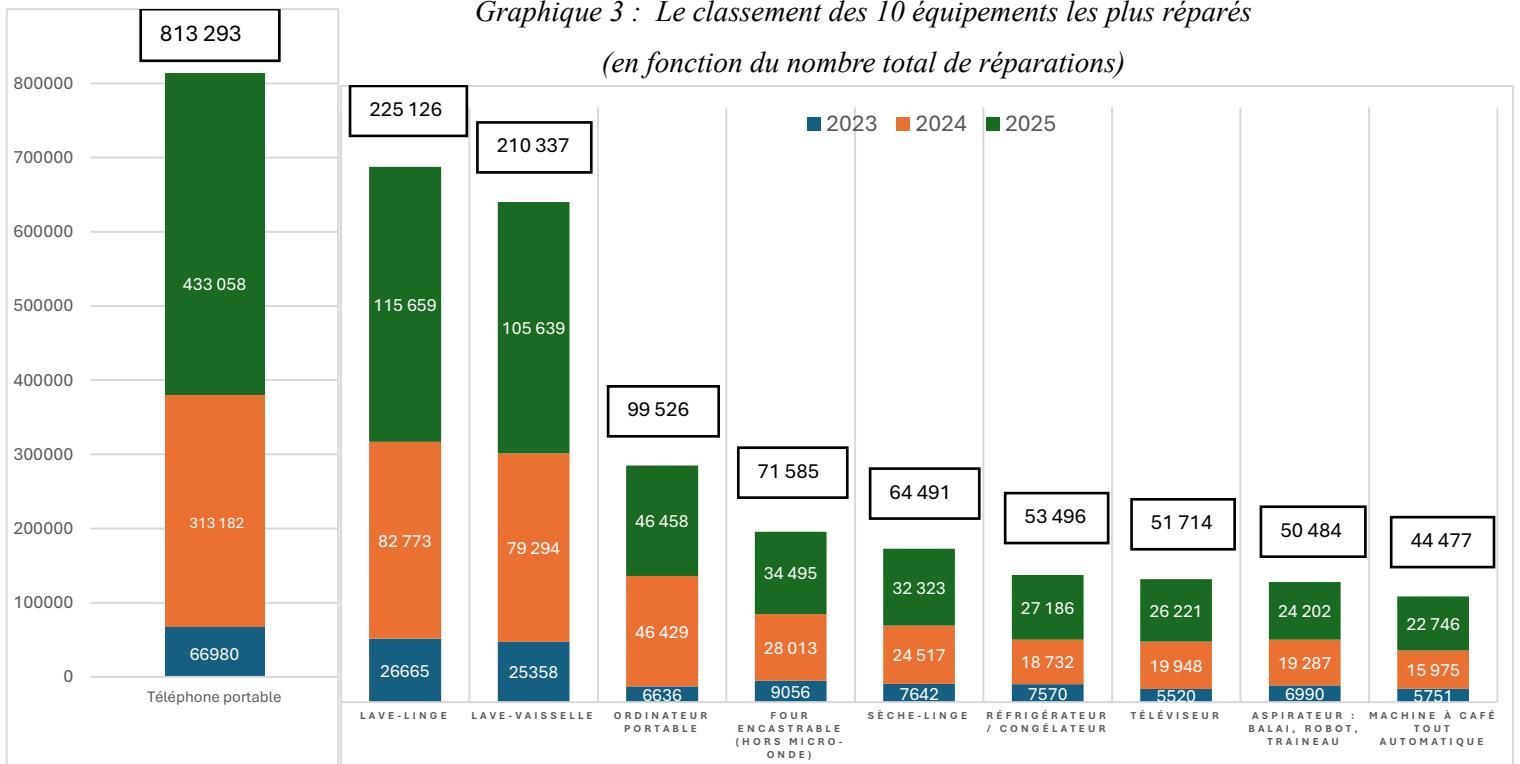
Le site « *Longue vie aux objets* » (<https://longuevieauxobjets.ademe.fr/>) mis en place en 2025 dans le cadre de l'ADEME, contribue à améliorer la lisibilité du bonus réparation. C'est une plateforme nationale d'information et d'orientation des consommateurs qui centralise les informations relatives au bonus réparation et facilite l'identification des réparateurs labellisés.

Graphique 2 : Progression du nombre de réparations depuis le lancement du bonus



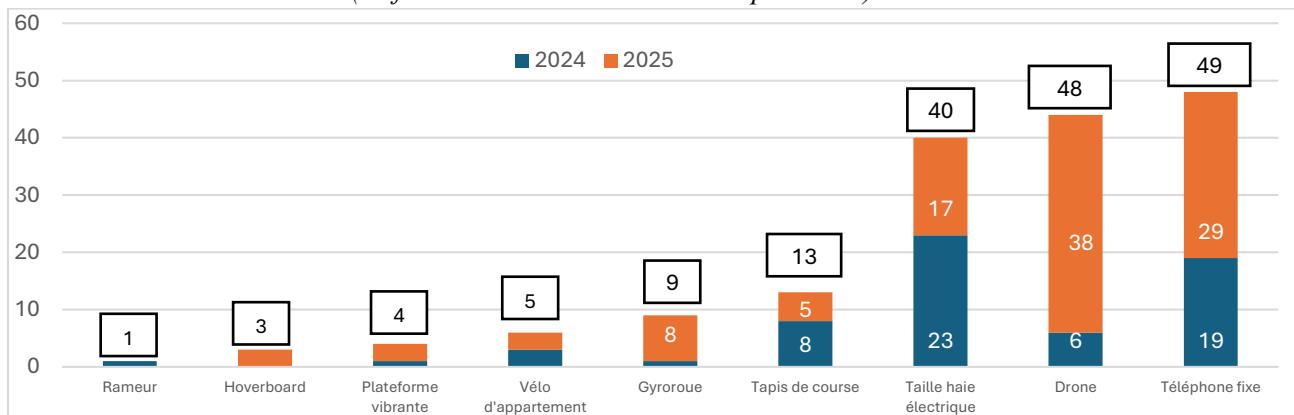
Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

Graphique 3 : Le classement des 10 équipements les plus réparés
(en fonction du nombre total de réparations)



Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

*Graphique 4 : Le classement des 10 équipements les moins réparés
(en fonction du nombre total de réparations)*



*Graphique 5 : Le classement des équipements réparés par catégories
(en fonction du nombre total de réparations)*



Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

Les classements des équipements les plus et les moins réparés (graphiques 3 et 4), ainsi que l'analyse par grandes catégories d'EEE (graphique 5), mettent en évidence une concentration marquée du recours au bonus sur certains segments, en particulier les équipements numériques et le gros électroménager, qui concentrent l'essentiel des volumes de réparations. De nombreuses catégories d'EEE demeurent, à l'inverse, marginales dans le recours au bonus réparation. **Plusieurs facteurs peuvent expliquer que la réparation ne soit pas toujours déclenchée : une valeur marchande faible, des coûts de réparation élevés, une disponibilité parfois limitée des pièces détachées, mais aussi des délais d'intervention pouvant être dissuasifs pour les consommateurs. L'évolution technologique rapide de certains équipements peut également réduire l'intérêt économique de la réparation. Dans ce contexte, la densité du réseau de réparateurs labellisés QualiRépar constitue un levier essentiel pour améliorer les délais d'intervention et favoriser le recours à la réparation.**

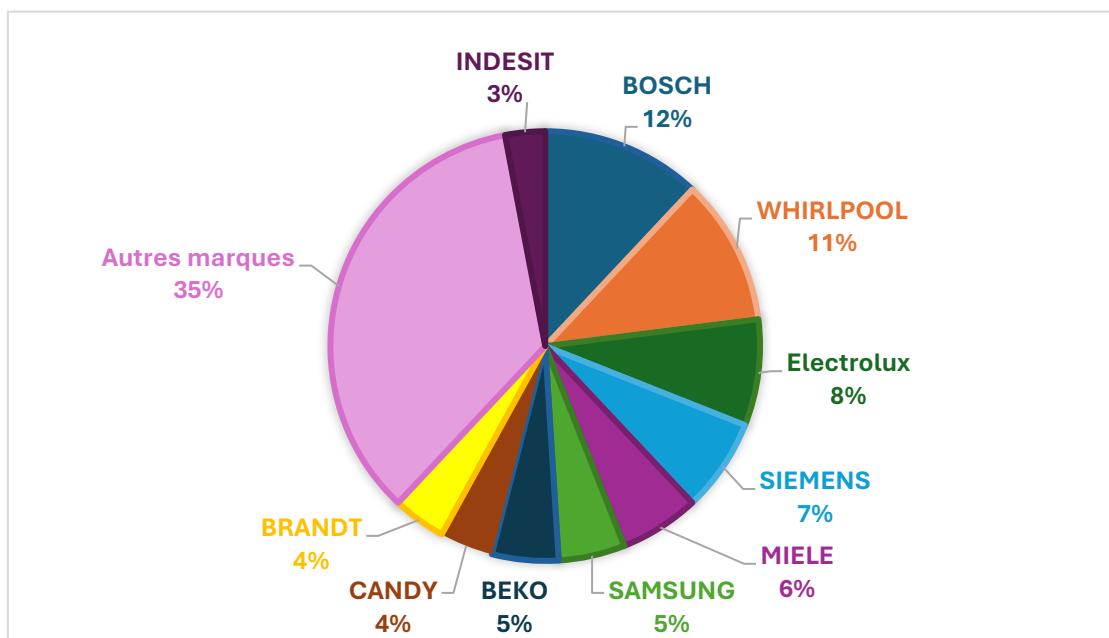
Cette concentration du recours au dispositif souligne que la progression observée ne se traduit pas par une généralisation de la réparation à l'ensemble des équipements, mais plutôt par un renforcement des pratiques déjà existantes sur certains segments. Les équipements les plus réparés sont souvent ceux pour lesquels l'offre de réparation est la mieux structurée et la plus accessible, tandis que les segments moins couverts par le réseau demeurent en retrait, renforçant les écarts entre catégories de produits.

3. STRUCTURE DU MARCHÉ : MARQUES DOMINANTES ET PROFILS DES RÉPARATEURS

La concentration des usages par catégorie d'équipements se reflète dans l'organisation du marché de la réparation, où l'activité reste polarisée autour d'un nombre limité de marques et de fabricants. Cela est particulièrement vrai pour le gros électroménager (GEM) et les équipements informatiques et numériques (IT), qui représentent une part significative des volumes de réparations éligibles au bonus.

Les données mettent en évidence, pour ces deux segments, une domination des grandes marques bénéficiant d'un parc installé important et d'une forte visibilité commerciale sur le marché français. Les graphiques 6 et 7 doivent être interprétés comme un indicateur du poids relatif des marques dans les flux de réparations soutenues par le Fonds réparation, et non comme une évaluation de la qualité des produits. Il convient en outre de souligner que ces résultats reflètent les réparations ayant donné lieu à une demande de soutien au titre du dispositif et ne constituent pas une mesure exhaustive de l'ensemble du marché de la réparation en France.

*Graphique 6 : Les marques de GEM (froid et hors froid) les plus fréquemment réparées en 2025
(en fonction du nombre total de réparations)*

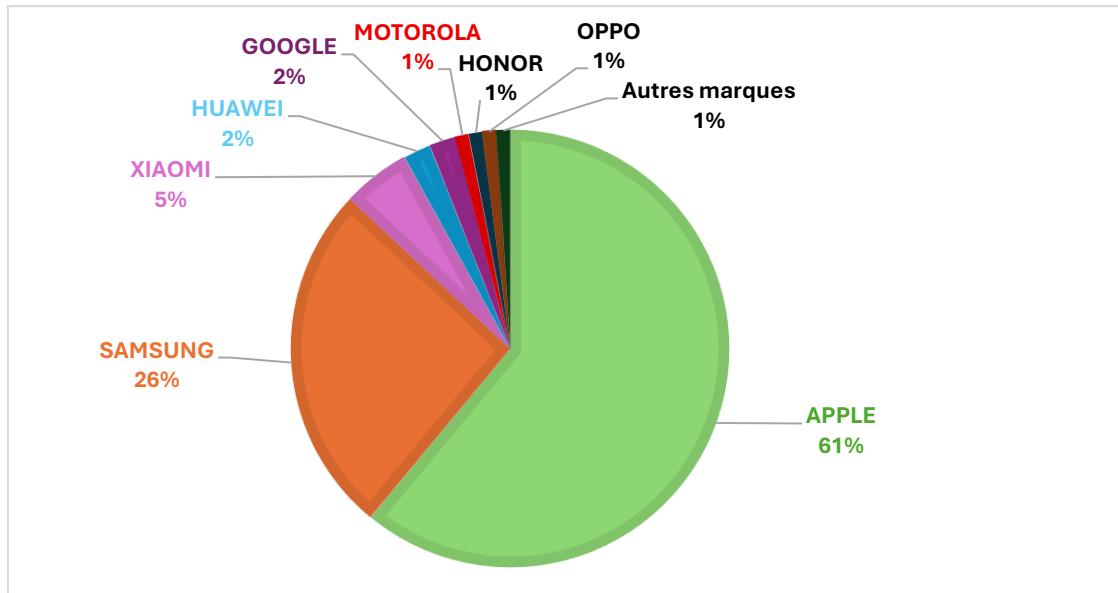


Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

Dans le segment du gros électroménager, cette concentration s'explique en grande partie par la structuration des filières de réparation autour de fabricants et de groupes disposant de réseaux de distribution étendus et de chaînes d'approvisionnement en pièces détachées relativement bien organisées. La disponibilité des composants, la standardisation de certaines références et l'existence de partenariats avec des réseaux de réparateurs agréés contribuent à réduire les délais et les coûts d'intervention, renforçant ainsi la faisabilité économique de la réparation pour les professionnels comme pour les consommateurs.

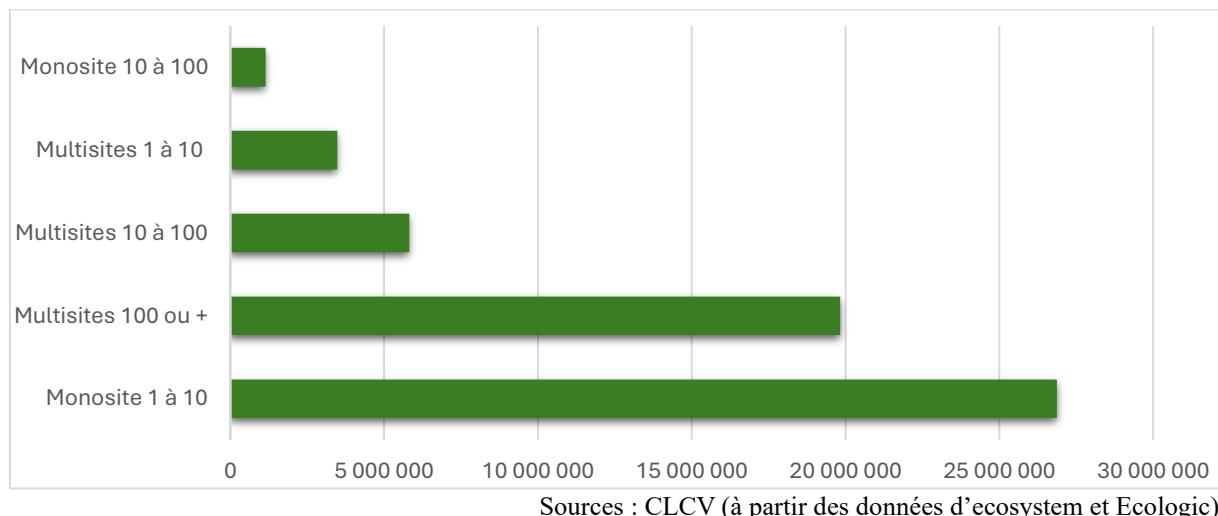
La réparation des téléphones portables présente une dynamique comparable. Les téléphones des grandes marques bénéficient d'une offre de pièces, d'outils et de services de réparation plus visible et plus structurée, qu'elle émane de réseaux officiels ou de filières indépendantes spécialisées.

*Graphique 7 : Les marques de téléphones portables les plus fréquemment réparées en 2025
(en fonction du nombre total de réparations)*



Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

Graphique 8 : Répartition du montant remboursé par type d'entreprise



Sources : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

Enfin, la structuration du réseau de réparateurs labellisés met en évidence une diversité de profils d'entreprises, allant des ateliers indépendants monosites aux réseaux multisites. L'analyse de la répartition des montants remboursés par type d'entreprise montre que les réparateurs monosites concentrent une part significative des flux financiers du Fonds réparation. Cette situation traduit la place centrale occupée par les ateliers indépendants dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

II- LES EFFETS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX : ENTRE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT ET DYNAMIQUE DES PRIX

1. IMPACT DU BONUS RÉPARATION SUR LE COUT SUPPORTÉ PAR LES CONSOMMATEURS

Le coût de la réparation reste un facteur clé influençant le recours au dispositif. Si le bonus réparation vise à réduire le reste à charge des consommateurs, notre analyse montre que son effet demeure limité pour une partie des équipements. En **2025**, le montant moyen du bonus par réparation s'établit à **33€**, pour une facture moyenne pondérée d'environ **145 €**, soit un taux de prise en charge moyen de l'ordre de **23 %**. À titre de comparaison, en **2024**, le montant moyen du bonus par réparation s'élevait à **34 €**, pour une facture moyenne pondérée d'environ **147 €**, soit également un taux de prise en charge de **23%**.

Le tableau 2 (page 18) compare, pour un ensemble représentatif d'équipements, le montant du bonus et le coût moyen de l'intervention. **L'indice de soutien à la réparation**, défini comme la part du bonus dans la facture moyenne TTC, permet d'évaluer le niveau de prise en charge relatif du dispositif. En 2025, pour **39 équipements sur 72**, cet indice demeure **inférieur à 20 %**, niveau en dessous duquel la réparation apparaît souvent peu compétitive pour le consommateur.

La structure des flux financiers met en évidence une concentration des montants engagés sur les équipements à forts volumes de réparations. Dans ce contexte, l'arbitrage des consommateurs ne dépend pas uniquement du niveau du bonus : il est également influencé par la valeur d'achat initiale de l'équipement et par le coût de remplacement à qualité équivalente sur le marché. Cette configuration limite le pouvoir incitatif du bonus pour les équipements à faible ou moyenne valeur marchande, facilement remplaçables. Elle met également en lumière l'effet des **seuils de déclenchement du bonus**, en particulier pour les **ordinateurs**, dont le coût moyen de réparation est souvent élevé. Dans ces situations, l'existence d'un seuil de déclenchement peut constituer un frein supplémentaire. Un assouplissement, voire une suppression ciblée de ce critère, permettrait d'élargir l'accès au bonus pour des équipements à forte valeur d'usage mais à coût de réparation élevé.

En termes de volumes, le nombre de réparations prises en charge progresse fortement en 2025, avec une hausse **de +40 % par rapport à 2024** (+290 % entre 2023 et 2024). Cette progression s'explique en partie par les ajustements réglementaires intervenus en 2024, notamment l'élargissement du périmètre des réparations éligibles ainsi que le relèvement des montants du bonus pour certaines catégories. Ces mesures ont renforcé l'attractivité du dispositif et réduit le coût perçu de la réparation pour les consommateurs. Les dynamiques de recours à la réparation demeurent toutefois contrastées selon les équipements. Le nombre d'interventions apparaît globalement stable pour les ordinateurs portables, tandis qu'il progresse nettement pour certains appareils du gros électroménager (+39 % pour les lave-linge, +33 % pour les lave-vaisselle). Ces écarts traduisent des niveaux de maturité et de structuration encore différenciés des marchés de la réparation selon les segments.

L'ensemble de ces résultats souligne l'importance de trouver un équilibre entre simplicité d'accès, lisibilité des critères et niveau de soutien économique pour assurer l'efficacité et la diffusion du dispositif.

Tableau 2 : Impact du bonus réparation pour les consommateurs

Equipements	2024				2025				Evolution du nombre de réparation entre 2023 et 2024	Evolution du nombre de réparation entre 2024 et 2025
	Montant du bonus	Nbr de réparations	Facture moyenne TTC	Indice de soutien à la réparation	Montant du bonus	Nbr de réparations	Facture moyenne TTC	Indice de soutien à la réparation		
Téléphone portable	25 €	313 182	121,18 €	21%	25 €	433 058	114,62 €	22%	+ 369 %	+ 38 %
Lave-linge	50 €	82 773	158,53 €	32%	50 €	115 659	164,88 €	30%	+ 211 %	+ 40 %
Lave-vaisselle	50 €	79 294	169,32 €	30%	50 €	105 639	175,64 €	28%	+ 213 %	+ 33 %
Ordinateur portable	50 €	46 429	229,44 €	22%	50 €	46 458	246,40 €	20%	+ 603 %	0 %
Four encastrable	25 €	28 013	176,03 €	14%	25 €	34 495	180,51 €	14%	+ 209 %	+ 21 %
Sèche-linge	50 €	24 517	154,97 €	32%	50 €	32 323	161,50 €	31%	+ 221 %	+ 33 %
Téléviseur	60 €	19 948	184,66 €	32%	60 €	26 221	190,20 €	32%	+ 262 %	+ 37 %
Aspirateur	40 €	19 287	118,88 €	34%	40 €	24 202	126,10 €	32%	+ 176 %	+ 26 %
Réfrigérateur/Congélateur	25 €	18 732	181,32 €	14%	25 €	27 186	180,34 €	14%	+ 147 %	+ 50 %
Machine à café tout automatique	25 €	15 975	145,78 €	17%	25 €	22 746	154,95 €	16%	+ 178 %	+ 47 %
Centrale vapeur	20 €	7 659	105,51 €	19%	20 €	8 390	116,98 €	17%	+ 132 %	+ 14 %
Lecteur Enregistreur Audio Vidéo	20 €	3 778	29,63 €	67%	20 €	9 966	27,48 €	73%	+ 6769 %	+ 200 %
Fer à repasser	15 €	406	68,19 €	22%	15 €	446	57,78 €	26%	+ 186 %	+ 10 %
Appareil photo numérique	20 €	165	220,88 €	9%	20 €	182	211,06 €	9%	- 5 %	+ 10 %
Presse-agrumes	15 €	163	132,84 €	11%	15 €	162	115,24 €	13%	+ 353 %	- 1 %
Centrifugeuse et extracteur	15 €	157	88,60 €	17%	15 €	136	96,07 €	16%	+ 265 %	- 13 %
Bouilloire	15 €	149	52,17 €	29%	15 €	210	54,25 €	28%	+ 314 %	+ 41 %
Tondeuse à gazon électrique	15 €	91	70,64 €	21%	15 €	96	73,59 €	20%	+ 2933 %	+ 5 %
Perceuse / visseuse	20 €	21	93,62 €	21%	20 €	47	75,95 €	26%	+ 75 %	+ 124 %
Tuner / démodulateur	20 €	19	70,80 €	28%	20 €	32	58,50 €	34%	+ 138 %	+ 68 %
Table de mixage	20 €	18	133,29 €	15%	20 €	25	116,60 €	17%	+ 157 %	+ 39 %
Total nombre de réparations	-	714 089	-	-	-	992 321	-	-	+ 290%	+ 40%
Moyenne annuelle pondérée	34,4 €	-	147 €	23%	33,4 €	-	145 €	23%	-	-

Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)



L'indice de soutien à la réparation est supérieur à 20%



L'indice de soutien à la réparation est inférieur à 20%

2- DYNAMIQUE DES PRIX DE RÉPARATION : ÉVOLUTIONS PAR ÉQUIPEMENT ET COUT MOYEN GLOBAL PONDÉRÉ

Depuis la mise en place du bonus réparation, un suivi régulier de l'évolution des tarifs des réparateurs labellisés a été instauré afin d'apprécier les effets du dispositif sur les prix et d'en garantir la soutenabilité dans le temps. Cette démarche vise à évaluer, du point de vue des consommateurs, si le mécanisme contribue à maintenir un niveau de coût compatible avec l'arbitrage entre réparation et remplacement des équipements.

Afin de mesurer l'évolution globale des tarifs tous équipements confondus, une **facture moyenne pondérée par le nombre de réparations** est calculée pour chaque année. Cette méthode consiste à estimer, pour chaque catégorie de produits, le montant total des dépenses de réparation en multipliant le volume de réparations par la facture moyenne correspondante, puis à rapporter l'ensemble de ces montants au nombre total de réparations réalisées. Elle permet ainsi d'obtenir un coût moyen reflétant le **panier effectif des réparations**, dans lequel les équipements les plus fréquemment réparés exercent un poids déterminant sur l'indicateur global. L'ensemble des résultats détaillés, couvrant l'ensemble des catégories d'équipements analysées, est présenté en annexe (page 21).

Sur cette base, le coût moyen global d'une réparation est de **147 euros en 2024** et de **145 euros en 2025**, soit une **évolution de -1,2 %**.

Le tableau 3 ci-dessous présente l'évolution du prix moyen des réparations pour un ensemble d'équipements parmi les plus fréquemment réparés entre 2024 et 2025, ainsi que le nombre de réparations réalisées. Pour chaque catégorie, le taux d'évolution correspond à la variation de la facture moyenne entre les deux années et n'est pas pondéré par les volumes, afin d'isoler l'effet « prix » propre à chaque type d'équipement.

Les données mettent en évidence des évolutions contrastées selon les segments. Les hausses les plus marquées concernent principalement des équipements à forte composante technologique ou à complexité technique élevée, tels que les centrales vapeur (+10,9 %), les trottinettes électriques (+11,3 %), les ordinateurs portables (+7,4 %) et les machines à café tout automatiques (+6,3 %).

Ces évolutions montrent que les coûts de réparation deviennent plus sensibles à l'influence de différents facteurs : le prix et la disponibilité de pièces spécifiques, les contraintes d'approvisionnement, le niveau de qualification requis pour les interventions, l'intensité croissante du contenu technologique des produits ainsi que l'ancienneté de certains équipements, qui peut complexifier les opérations lorsque les références de pièces deviennent moins standardisées ou plus difficiles à sourcer. Les modalités de gestion de la réparation peuvent également influer sur les coûts observés, notamment lorsque les interventions sont réalisées en atelier centralisé avec retour postal, en particulier pour le petit électroménager. Enfin, ces

évolutions peuvent, dans certains cas, refléter des ajustements de positionnement tarifaire de la part de certains réparateurs à la suite de l'introduction du bonus.

À l'inverse, certains segments affichent une stabilité, voire une baisse des prix moyens de réparation, comme les téléphones portables (-5,41 %), pour lesquels les interventions sont majoritairement réalisées en proximité, au sein de points magasins-ateliers. Cette modération tarifaire peut s'expliquer par l'existence d'une offre de réparation plus structurée, une concurrence plus intense entre réparateurs et une meilleure disponibilité des pièces détachées, exerçant une pression à la baisse sur les coûts d'intervention.

Tableau 3 : Évolution de la facture moyenne des réparations par équipement (2024–2025)

Equipements	2024		2025		Taux d'évolution
	Nombre de réparations	Facture moyenne TTC	Nombre de réparations	Facture moyenne TTC	
Téléphone portable	313 182	121,18 €	433 058	114,62 €	- 5,41 %
Lave-linge	82 773	158,53 €	115 659	164,88 €	+ 4,01 %
Lave-vaisselle	79 294	169,32 €	105 639	175,64 €	+ 3,73 %
Ordinateur portable	46 429	229,44 €	46 458	246,40 €	+ 7,39 %
Four encastrable (hors micro-onde)	28 013	176,03 €	34 495	180,51 €	+ 2,55 %
Sèche-linge	24 517	154,97 €	32 323	161,50 €	+ 4,21 %
Réfrigérateur / Congélateur	18 732	181,32 €	27 186	180,34 €	- 0,54 %
Téléviseur	19 948	184,66 €	26 221	190,20 €	+ 3,00 %
Aspirateur : balai, robot, traîneau	19 287	118,88 €	24 202	126,10 €	+ 6,07 %
Machine à café tout automatique	15 975	145,78 €	22 746	154,95 €	+ 6,29 %
Lecteur Enregistreur Audio Vidéo	3 778	29,63 €	9 966	27,48 €	- 7,26 %
Centrale vapeur	7 659	105,51 €	8 390	116,98 €	+ 10,87 %
Robot / Préparateur chauffant	5 950	145,84 €	7 746	148,66 €	+ 1,93 %
Trottinette électrique	2 429	94,17 €	7 673	104,85 €	+ 11,34 %
Tablette	4 851	113,73 €	7 549	118,23 €	+ 3,93 %
Coût moyen global pondéré tout équipement confondu					- 1,2%

Le taux d'évolution correspond à la variation relative de la facture moyenne TTC entre 2024 et 2025 pour chaque équipement. L'évolution globale est calculée à partir d'une facture moyenne pondérée par le nombre total de réparations.

Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

La comparaison entre ces évolutions tarifaires et la dynamique globale pondérée met en évidence un effet de composition des volumes : les catégories les plus réparées, en particulier les téléphones portables et le gros électroménager, influencent fortement la moyenne et contribuent à atténuer, au niveau agrégé, l'impact des hausses constatées sur certains segments.

Cette configuration suggère que, sur les marchés où la valeur d'usage des équipements est élevée et où le bonus est bien intégré dans les pratiques des consommateurs, la progression des volumes de réparations peut en partie compenser la hausse des prix unitaires.

Afin de compléter cette analyse et de prévenir d'éventuelles dérives tarifaires, une veille mensuelle des prix moyens TTC des réparations a été mise en place avec les éco-organismes. Elle repose sur des seuils d'alerte élevés destinés à détecter des variations de tarifs significativement supérieures aux tendances globales, afin de se concentrer sur les situations susceptibles de traduire un risque de tension inflationniste atypique, plutôt que des ajustements tarifaires conjoncturels ou directement liés à la structure des coûts.

Sur la période considérée, 34 réparateurs ont été identifiés en deux ans, dont 10 en 2025, et sollicités par questionnaire. 14 ont répondu, dont 3 en 2025, permettant de recueillir des informations qualitatives sur les causes des hausses observées.

Les principaux facteurs mentionnés sont :

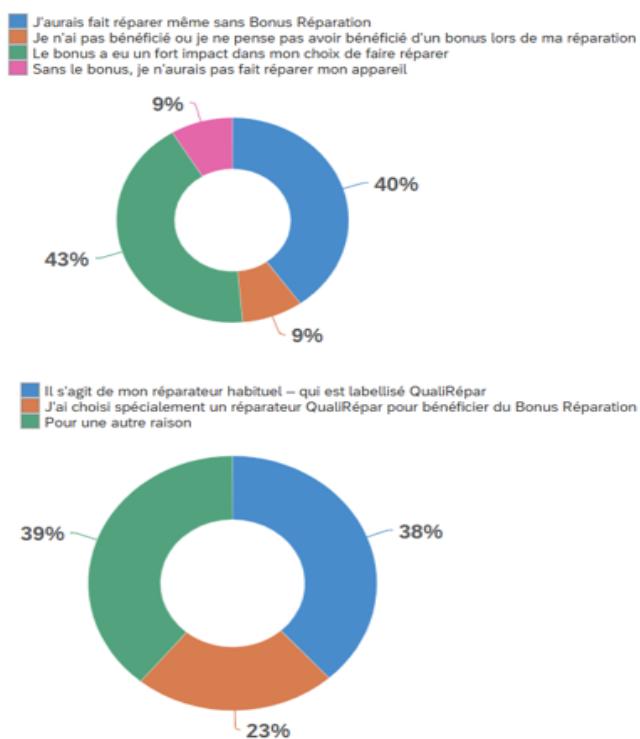
- Le coût et la disponibilité des pièces détachées, identifiés comme des leviers centraux dans la formation du prix final de la réparation ;
- La progression des coûts opérationnels (notamment la main-d'œuvre, l'énergie et les charges logistiques) ;

Ces premiers enseignements soulignent l'intérêt d'un suivi continu, objectivé et partagé des trajectoires tarifaires dans le cadre du Fonds réparation. Ils confirment que, si le bonus réduit le reste à charge pour les consommateurs, l'évolution des prix demeure largement déterminée par des facteurs structurels propres à la filière de la réparation.

3- ÉCLAIRAGE SUR LA PERCEPTION DES USAGERS ET L'EFFET DU BONUS COMME SIGNAL INCITATIF

L'efficacité du Fonds réparation ne se mesure pas uniquement aux volumes de réparations réalisées, mais également à travers la perception et l'appropriation du dispositif par les consommateurs. À ce titre, les enquêtes menées par les éco-organismes ecosystem et Ecologic apportent un éclairage essentiel sur le rôle du bonus dans les arbitrages des usagers, ainsi que sur leur niveau de satisfaction à l'égard des réparations et des professionnels labellisés.

Graphique 9 : Impact du bonus sur la décision de réparation - Résultats de l'enquête consommateurs d'ecosystem



Source : ecosystem

Les résultats de l'enquête consommateurs d'ecosystem mettent en évidence un effet incitatif marqué du bonus sur la décision de réparation (Graphique 9). Une part significative des répondants indique que le dispositif a joué un rôle déterminant dans leur choix de faire réparer leur appareil, tandis qu'une autre fraction déclare qu'en l'absence du bonus, la réparation n'aurait pas été envisagée. Ces résultats confirment que le bonus ne se limite pas à une simple réduction du reste à charge. Il agit également comme un **signal économique et psychologique**, en renforçant la visibilité et la légitimité de la réparation face à l'alternative du remplacement.

Les données relatives au choix du professionnel soulignent le rôle structurant de la labellisation. Une majorité d'usagers (38 %) déclare avoir eu recours à son réparateur habituel, tandis que 23 % indiquent avoir sélectionné un réparateur spécifiquement afin de bénéficier du bonus.

Cette dynamique illustre la capacité du Fonds réparation à **orienter la demande vers le réseau de réparateurs labellisés**, contribuant à renforcer leur visibilité, leur crédibilité et leur positionnement sur le marché. Le dispositif joue ainsi un rôle de structuration de l'offre, en incitant les professionnels à s'inscrire dans une démarche de qualité et de conformité aux exigences du label.

Les résultats de l'enquête consommateurs d'Ecologic reposent sur une échelle de satisfaction en trois niveaux (promoteurs, passifs, détracteurs), permettant d'évaluer la perception des usagers selon plusieurs dimensions :

- Qualité de la réparation
- Recommandation du réparateur
- Effet incitatif du bonus
- Perception du tarif
- Obtention du bonus

Les constats mettent en évidence un **niveau globalement élevé de satisfaction** quant à la qualité des réparations, avec une majorité de répondants se déclarant promoteurs pour l'ensemble des catégories d'équipements. Cette perception positive se traduit également par une forte propension à recommander les réparateurs labellisés.

La consolidation du dispositif repose aussi sur la capacité des professionnels à assurer un traitement structuré et homogène des demandes de service après-vente, notamment dans le cadre de la garantie commerciale minimale de trois mois sur les prestations de réparation.

Tableau 4 : Effet incitatif du bonus et perception du coût de la réparation- Résultats de l'enquête consommateurs d'Ecologic

Équipement	Nombre de réponses	Incitation à la réparation – Oui (%)	Perception positive du tarif (%)
Tous produits	36 064	45,74	54,28
Téléviseur	995	36,50	56,58
VAE	2 083	68,01	53,34
Téléphone portable	22 913	43,79	55,78
Ordinateur portable / fixe tout-en-un	3 032	48,33	54,82

Source : CLCV (à partir des données d'Ecologic)

Les données issues de l'enquête d'Ecologic mettent en évidence une hétérogénéité des effets incitatifs selon les catégories de produits. L'incitation à la réparation apparaît particulièrement marquée pour les vélos à assistance électrique (VAE), pour lesquels près de sept répondants sur dix déclarent que le bonus a joué un rôle déterminant. À l'inverse, les niveaux d'incitation sont plus modérés pour les téléviseurs et les téléphones portables.

En matière de perception tarifaire, les ordinateurs et les VAE bénéficient d'une appréciation légèrement plus favorable du rapport entre le coût de la réparation et le service rendu, suggérant une meilleure adéquation entre le montant du reste à charge et la valeur perçue de l'équipement réparé.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que l'efficacité du Fonds réparation repose sur une combinaison de facteurs économiques et comportementaux. Si le niveau du reste à charge demeure un déterminant central, d'autres leviers jouent un rôle clé dans l'adhésion des usagers : la confiance accordée au réparateur labellisé, la simplicité du parcours de réparation et la lisibilité du dispositif.

La pérennisation et l'élargissement du recours à la réparation passent ainsi autant par l'optimisation des incitations financières que par le renforcement de l'expérience utilisateur et de la notoriété du réseau de réparateurs.

Ce bilan met en évidence que le Fonds réparation des équipements électriques et électroniques fonctionne désormais de manière stable et opérationnelle. Cela se caractérise par un déploiement national du réseau de réparateurs labellisés, une augmentation soutenue des volumes de réparations et une appropriation croissante du dispositif par les consommateurs. Sur le plan quantitatif, les résultats témoignent d'une dynamique affirmée du recours à la réparation, avec une progression marquée du nombre d'interventions pris en charge et une concentration des usages sur les équipements à forte valeur d'usage, tels que les téléphones portables et le gros électroménager.

Sur le plan économique, l'analyse des prix et du reste à charge montre que le dispositif joue un rôle d'amortisseur du coût de la réparation, mais de manière différenciée selon les catégories d'équipements. Si, pour certains segments, le niveau de prise en charge contribue effectivement à maintenir la réparation dans un champ de choix économiquement pertinent, pour d'autres, le reste à charge demeure suffisamment élevé pour maintenir un arbitrage défavorable face au remplacement par un équipement neuf d'entrée de gamme. Cette hétérogénéité met en évidence les limites du bonus face à des structures de coûts très contrastées selon les produits, les technologies mobilisées et la disponibilité des pièces détachées. Elle souligne l'intérêt d'une réflexion sur une adaptation ciblée des montants du bonus, fondée sur les coûts moyens observés et sur la valeur d'usage des équipements, afin de renforcer l'efficacité incitative du dispositif tout en préservant son équilibre économique. La stabilité relative du coût moyen pondéré, malgré des hausses observées sur certains segments, met en évidence l'existence d'un équilibre global, mais souligne également la nécessité d'un suivi régulier des trajectoires tarifaires et les limites du bonus comme levier unique pour rendre la réparation systématiquement compétitive face au remplacement.

Dans cette perspective, les objectifs initiaux du Fonds en matière de structuration du réseau de réparateurs labellisés apparaissent globalement atteints sur les segments les plus mobilisés, avec un taux de couverture élevé (96%). Néanmoins, les disparités territoriales persistantes, la concentration des usages sur un nombre limité de catégories d'équipements et la sous-utilisation des ressources financières mobilisées soulignent la nécessité d'une évolution ciblée du dispositif. En 2025, seuls 30 % des objectifs de dépenses ont été effectivement consommés. Cette situation peut traduire à la fois des retards dans la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues et une surestimation initiale des besoins financiers, appelant une réévaluation des objectifs d'intervention.

Le renforcement de l'efficacité du Fonds passe ainsi par une articulation accrue entre le niveau du bonus, les règles d'éligibilité, la disponibilité et le coût des pièces détachées et la formation des réparateurs. Cette approche intégrée apparaît comme une condition essentielle pour élargir durablement le recours à la réparation et consolider l'impact économique, environnemental et social du dispositif.

ANNEXE

Équipement	Nb réparations 2024	Facture moyenne 2024 (€)	Total facturé 2024 (€)	Nb réparations 2025	Facture moyenne 2025 (€)	Total facturé 2025 (€)
Amplificateur	985	168,37	165844,45	1125	151,72	170685
Appareil photo avec optique séparée	100	226,05	22605	263	248,99	65484,37
Appareil photo numérique	165	220,88	36445,2	182	211,06	38412,92
Aspirateur : balai, robot, traîneau	19287	118,88	2292838,56	24202	126,1	3051872,2
Bouilloire	149	52,17	7773,33	210	54,25	11392,5
Cave à vin	1821	223,68	407321,28	1794	242,27	434632,38
Centrale vapeur	7659	105,51	808101,09	8390	116,98	981462,2
Centrifugeuse et extracteur	157	88,6	13910,2	136	96,07	13065,52
Chaîne hi-fi	599	104,68	62703,32	1181	110,8	130854,8
Climatiseur mobile	23	131,44	3023,12	64	117,08	7493,12
Console de jeux	1762	86,01	151549,62	2694	95,57	257465,58
Cuisinière	4702	177,35	833899,7	6565	175,96	1155177,4
Défroisseur à main	55	76,51	4208,05	72	92,74	6677,28
Drone	6	132,38	794,28	38	170,7	6486,6
Enceinte	250	114,13	28532,5	545	106,84	58227,8
Epilateur	17	55,25	939,25	50	53,34	2667
Fer à repasser	406	68,19	27685,14	446	57,78	25769,88
Four encastrable (hors micro-onde)	28013	176,03	4931128,39	34495	180,51	6226692,45
Four micro-onde	5618	128,22	720339,96	6950	135,07	938736,5
Four micro-onde GEM	1730	180,67	312559,1	2416	176,71	426931,36
Four posable	620	80,11	49668,2	721	74,75	53894,75
Friteuse	408	68,92	28119,36	386	68,71	26522,06
Grille-pain	612	64,97	39761,64	768	69,97	53736,96
Gyroroue	1	114	114	8	102	816
Home cinéma	81	109,32	8854,92	113	109,69	12394,97
Hotte	2226	204,68	455617,68	2915	205,87	600111,05
Imprimante et scanner	86	203,83	17529,38	137	228,49	31303,13

Instrument de musique	32	154,5	4944	38	161,43	6134,34
Lave-linge	82773	158,53	13122003,69	115659	164,88	19069855,92
Lave-vaisselle	79294	169,32	13426060,08	105639	175,64	18554433,96
Lecteur DVD	259	93,27	24156,93	352	89,89	31641,28
Lecteur Enregistreur Audio Vidéo	3778	29,63	111942,14	9966	27,48	273865,68
Lisseur	58	66,21	3840,18	92	72,22	6644,24
Machine à café avec filtre	1000	78,86	78860	1115	78,93	88006,95
Machine à café proportionné (dosette)	3087	72,62	224177,94	3307	75,83	250769,81
Machine à café tout automatique	15975	145,78	2328835,5	22746	154,95	3524492,7
Moniteur	94	165,3	15538,2	50	226	11300
Nettoyeur vapeur	1190	105,67	125747,3	1471	111,54	164075,34
Ordinateur fixe / tout-en-un	4158	242,52	1008398,16	4883	253,53	1237986,99
Ordinateur portable	46429	229,44	10652669,76	46458	246,4	11447251,2
Outilage électroportatif	93	85,05	7909,65	225	69,32	15597
Perceuse / visseuse	21	93,62	1966,02	47	75,95	3569,65
Plaque de cuisson	5439	248,7	1352679,3	6642	267,9	1779391,8
Plateforme vibrante	1	128,4	128,4	3	76,35	229,05
Presse-agrumes	163	132,84	21652,92	162	115,24	18668,88
Purificateur d'air et humidificateur	23	105,6	2428,8	27	115,59	3120,93
Rasoir	86	66,28	5700,08	123	73,06	8986,38
Réfrigérateur / Congélateur	18732	181,32	3396486,24	27186	180,34	4902723,24
Robot / Préparateur chauffant	5950	145,84	867748	7746	148,66	1151520,36
Robot multifonction	1079	85,09	91812,11	1131	85,61	96824,91
Robot pâtissier	1266	137,97	174670,02	1808	138,34	250118,72
Sèche-cheveux	127	50,49	6412,23	208	59,18	12309,44
Sèche-linge	24517	154,97	3799399,49	32323	161,5	5220164,5
Table de mixage	18	133,29	2399,22	25	116,6	2915
Tablette	4851	113,73	551704,23	7549	118,23	892518,27

Taille-haie électrique	23	55,37	1273,51	17	61,81	1050,77
Tapis de course	8	160,18	1281,44	5	164,51	822,55
Téléphone fixe	19	110,04	2090,76	29	83,32	2416,28
Téléphone portable	313182	121,18	37951394,76	433058	114,62	49637107,96
Téléviseur	19948	184,66	3683597,68	26221	190,2	4987234,2
Tondeuse	59	98,72	5824,48	73	80,58	5882,34
Tondeuse à gazon électrique	91	70,64	6428,24	96	73,59	7064,64
Trottinette électrique	2429	94,17	228738,93	7673	104,85	804514,05
Tuner / démodulateur	19	70,8	1345,2	32	58,5	1872
Vélo à assistance électrique	74	230,29	17041,46	29359	147,86	4341021,74
Vélo d'appartement	3	144,47	433,41	3	81,89	245,67
Ventilateur	22	85,24	1875,28	38	85,63	3253,94
Ventilateur PEM	35	55,04	1926,4	65	51,3	3334,5
Vidéoprojecteur	145	240,38	34855,1	244	278,37	67922,28
TOTAL	714088	8776,85	104780244	990760	8797,64	143677825,2
PRIX MOYEN PONDÉRÉ			146,7329572			145,0177896